

**Sujet :** [INTERNET] Concession Pierre Maubeuge  
**De :** jonathan doutre <jonathandoutre@gmail.com>  
**Date :** 07/09/2020 17:34  
**Pour :** pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr

Bonjour

dans le cadre de l'enquête publique pour la concession Pierre MAUBEUGE, pourriez vous me transmettre les documents suivants ou, à défaut, m'indiquer de quelle façon je pourrais les obtenir svp:

- conformément à l'Article 24 Décret n°2006-648 l'accusé de réception du dossier soumis à enquête publique par le ministère.
- une copie des statuts de l'entreprise pétitionnaires signés par les représentants.
- les copies des compte rendus d'études citées dans le dossier soumis à enquête publique et dont les résultats viennent appuyer la demande de concession
- 'les justificatifs de parution des avis de publicité de l'enquête publique dans deux journaux régionaux ou locaux dont la diffusion s'étend à toute la zone couverte par la demande, ou, s'il n'existe pas deux journaux régionaux ou locaux répondant à ces conditions, dans un journal national et un journal régional ou local, conformément à l'article 26 du Décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain.

Je vous remercie par avance de bien vouloir donner suite à mes demandes.

Avec mes sincères salutations  
Jonathan DOUTRE